

Aidez à protéger les pêches de l'Ontario

L'Ontario a de nouvelles zones de gestion des appâts (ZGA) pour aider à protéger nos lacs et rivières contre les espèces envahissantes nuisibles et les maladies.



Utilisez du poisson-appât ou des sangsues (appâts) de la ZGA où vous pêchez.



Vous pêchez dans le ZGA où vous habitez?
Récoltez ou achetez votre appât.



Vous pêchez en dehors de la ZGA où vous habitez? Achetez votre appât vivant ou non conservé, conservez un reçu lisible et utilisez-le dans les deux semaines suivant leur achat.



Les **appâts conservés** peuvent être transportés depuis et vers une BMZ, à condition qu'ils soient morts **et** qu'ils aient été conservés en utilisant une méthode de conservation autre que la réfrigération ou la congélation. Les pêcheurs n'ont pas besoin de reçus.



Ne transportez pas d'appâts vivants ou non conservés entre les ZGAs.



Jetez l'appât et le contenu du seau à appât à au moins 30 mètres de tout plan d'eau.

Renseignements : [Ontario.ca/appats](https://ontario.ca/appats)

